

PREFECTURE DE LA REGION PICARDIE



Direction Régionale de  
l'Alimentation, de l'Agriculture  
et de la Forêt PICARDIE

Service Régional de  
l'Alimentation

Dossier suivi par : Maryline VIVIES  
Qualité : secrétaire  
Poste téléphonique : 03. 22.33. 55. 97  
E-mail : maryline.vivies@agriculture.gouv.fr

**EURL PRILLIEUX**  
12 rue de la Vannerie  
02160 CONCEVREUX

AMIENS, le vendredi 31 juillet 2009

**AGREMENT**  
**POUR LA DISTRIBUTION ET POUR L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE**  
**DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES À USAGE AGRICOLE ET DE PRODUITS ASSIMILÉS**

Références :

- Vu les articles L. 254-2, L.254-3, R254-1, R.254-2 et R.254-3 du code rural relatifs à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits antiparasitaires à usage agricole;
- Décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu la délégation de signature du préfet de la région PICARDIE au DRAAF de PICARDIE en date du 02/03/2009,

L'organisme **EURL PRILLIEUX**  
domicilié à **12 rue de la Vannerie**  
**02160 CONCEVREUX**

est agréé sous le numéro d'immatriculation : PI01035

pour effectuer ses activités - de distribution OUI  
- d'application OUI

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

<b>EURL PRILLIEUX</b>	<b>02160</b>	<b>CONCEVREUX</b>
-----------------------	--------------	-------------------

Fait à Amiens, le vendredi 31 juillet 2009

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation  
le Chef du Service Régional de l'Alimentation

  
Claude ROUSSEAU



QUALISUD

## ATTESTATION DE CERTIFICATION MONOSITE D'ENTREPRISE POUR L'AGREMENT

Dans le cadre du dispositif de certification mentionné au 2° de l'article L.254-2 du code rural précisé dans le Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011, fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, au vu de l'évaluation initiale réalisée sur la base des arrêtés du 25/11/11 'Organisation générale' et 'Applicateur de produits phytopharmaceutiques en prestation de service', relatifs au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime, le Comité de Certification Certiphyto de QUALISUD a examiné votre demande et a délivré la certification à :

**EURL Prillieux Paysagiste**

7 rue Rousselot

2160 BEAURIEUX

Siret n° : 493 506 877 000 23

Pour l'activité :

**Applicateur de produits phytopharmaceutiques en prestation de service**

Exigence(s) non applicable(s) : aucune exclusion

Date effet de la certification	13/09/2016	Date de fin de validité	12/09/2022
--------------------------------	------------	-------------------------	------------

Pour approbation  
Le Président du Conseil d'Administration  
Gérard LANNELONGUE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDE

**CERTIFICAT POUR LES DISTRIBUTEURS ET  
APPLICATEURS DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
À USAGE AGRICOLE ET PRODUITS ASSIMILÉS**

La Directrice Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la région de Picardie

Vu le code du travail, livres I et IX,

Vu le code rural, livre VIII,

Vu la loi n° 92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés,

Vu le décret n° 94-863 du 5 octobre 1994, portant application de la loi n° 92-533 du 17 juin 1992, fixant les modalités relatives au certificat pour les distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires à usage agricole et produits assimilés,

Vu l'arrêté du 13 mars 1995,

délivre le présent certificat, pour une durée de 5 ans, à :

Monsieur **PRILLIEUX Cédric**

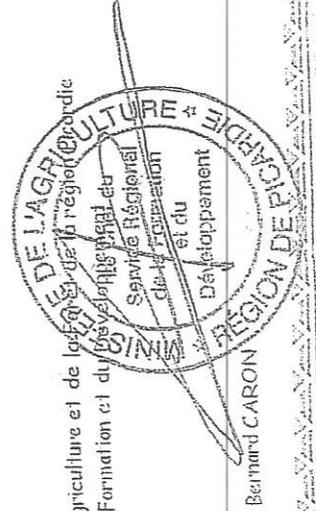
Né (e) le 27 avril 1975

à REIMS

département ou pays : MARNE

N° d'enregistrement : 2008 U 02 X50 076

Fait à Amiens le mardi 9 décembre 2008



Po/La Directrice Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la région de Picardie  
Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement

Bernard CARON



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL**  
ARTICLES R. 254-8 ET SUIVANTS DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

M. PRILLIEUX Cédric  
né(e) le 27/04/1975 à Reims (51)  
12 Rue de la Vannerie  
02160 CONCEVREUX  
est titulaire du(des) certificat(s) :

Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur (travaux et services) (DTS)

Numéro de certificat : OF-0108-20227

Délivré le : 19/11/2013 par le : Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt PICARDIE. (DRAAF PI)

Date limite de validité : 19/11/2018

Certains certificats permettent l'obtention directe d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s). Dans le cas où le certificat obtenu donne accès à un autre certificat (cf. annexe « OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT » ci-après), vous êtes dispensé(e) de solliciter l'attestation relative au(x) certificat(s) obtenu(s) directement.

**Aucun duplicata ne sera délivré**

Nom: **PRILLIEUX**

Prénom(s): **Cédric**

Date de naissance: **27/04/1975**

Lieu de naissance: **Reims**

Adresse:

**12 Rue de la Vannerie  
02160 CONCEVREUX**

Activité(s) professionnelle(s) et catégorie(s)

Spécialité(s)	DTS		
N° de(s) certificat(s)	OF-0108-20227		
Délivré(s) par	DRAAF PI		
Délivré(s) le	19/11/2013		
Valable(s) jusqu'au	19/11/2018		

• Décret n° AGRG1111616D du 18 octobre 2011

ATTESTATION DELIVREE PAR L'ORGANISME DE FORMATION  
POUR DEMANDER LE CERTIFICAT INDIVIDUEL PRESENTE PAR FORMATION SEULE  
(arrêté du 21 octobre 2011)

l'organisme de formation : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

adresse du siège social : C.F.P.P.A. - 4 avenue Euphrasie Guynemer 02400 VERDILLY

le candidat

nom d'usage :

nom de naissance : PRILLIEUX

prénoms : Cédric

date de naissance : 27/04/1975 lieu de naissance (ville + département) : Reims 51

adresse (numéro, rue, lieu dit) : 12 rue de la Vannerie

code postal : 02160 commune : CONCEVREUX

**certificat individuel professionnel présenté**

intitulé de l'activité professionnelle : DECIDEUR

intitulé de la catégorie : TRAVAUX et SERVICES

dates de formation : les 16 et 17 OCTOBRE 2013 (renouvellement du DAPA)

adresse de réalisation de l'action de formation : CFPPA - 4 avenue E. Guynemer 02400 VERDILLY

**le signataire de l'attestation**

je soussigné(e) Madame Isabelle THUILLIER, directrice adjointe de l'EPLFPA, atteste l'exactitude de l'ensemble des informations fournies ci-dessus et que **Monsieur PRILLIEUX Cédric** satisfait aux conditions de formation en vue de l'obtention du certificat individuel professionnel présenté.

Fait en deux exemplaires originaux le : 17 Octobre 2013

à Verdilly

Signature

Signature de Monsieur PRILLIEUX

